

# Évaluation randomisée d'un dispositif d'insertion des jeunes



## Réseau des Groupements de Créateurs

**Fondé en 2000** au sein de la Mission locale de Sénart, le dispositif Groupement de Créateurs (GC) s'étend aujourd'hui sur une quinzaine de territoires.

Le réseau national est animé par l'Association nationale des Groupements de Créateurs (ANGC).

**Mission :** le programme des Groupements de Créateurs vise à favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle par l'acquisition d'une culture de l'entreprendre basée sur le projet de la personne.

**Cible Principale :** les jeunes demandeurs d'emploi montrant un intérêt pour la création d'activité.

**Un dispositif, 2 étapes :** l'émergence, pour consolider le projet porté par le jeune, puis la formation, pour acquérir les compétences de base nécessaires à la gestion d'une activité.

Pourquoi et comment évaluer l'utilité sociale d'une activité qui veut répondre à un défi social, sociétal ou environnemental ? Comment mesurer ce à quoi elle a contribué, son impact ? Qu'est-ce que peut apporter une telle démarche pour les parties prenantes ? Comment valoriser les résultats ?

De nombreuses méthodologies et outils d'évaluation existent, mais ils ne répondent pas tous aux mêmes objectifs. Le choix se fait notamment en fonction des enjeux et des moyens à disposition. Chaque démarche nécessitera des adaptations.

Afin d'illustrer la pluralité de ces approches et valoriser les résultats de démarches d'évaluation, l'Avise, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Délégation interministérielle à l'ESS et le Fonds social européen, publie plusieurs études de cas d'évaluation de l'impact qui viennent enrichir un dossier dédié à l'impact social.

Dossier et études de cas en ligne sur [www.avise.org](http://www.avise.org)

## Démarche d'évaluation de l'impact social

### CONTEXTE

En 2010, afin de mesurer l'action des Groupements de Créateurs sur l'autonomie et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans, l'ANGC et le réseau des GC se sont soumis à une évaluation d'impact par la méthode de randomisation. En souhaitant apporter la preuve de l'efficacité du programme, il s'agit à terme, de consolider leur situation économique via la création d'une ligne de financement national spécifique aux Groupements de Créateurs. En accord avec le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), financeur de la démarche, neuf Groupements de Créateurs ont ainsi coopéré directement avec une équipe d'évaluateurs pilotée par le chercheur en économie Bruno Crépon :

- Le Jameel poverty action lab (J-PAL)
- Le Centre de recherche en économie et statistiques (CREST)
- L'École d'économie de Paris
- Sciences Po

### QUESTION ÉVALUATIVE

Quel est l'impact du dispositif Groupement de Créateurs sur l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi ayant manifesté un intérêt pour la création d'activité ?

### PÉRIODE

D'octobre 2010 à octobre 2016.

### MÉTHODE D'ÉVALUATION EMPLOYÉE

L'évaluation randomisée. Elle implique de constituer un échantillon de personnes totalement identiques puis de procéder à un tirage au sort. Le premier groupe bénéficiera d'un dispositif (groupe test) contrairement au second qui n'en bénéficiera pas (groupe témoin). Ainsi, la différence mesurée entre les deux groupes pourra être imputée au dispositif.

### PRINCIPAUX IMPACTS

- Les jeunes bénéficiaires sont 86% de plus que les jeunes non-bénéficiaires à se tourner vers la formation ;
- Ils sont 23% de plus que les jeunes non-bénéficiaires à trouver un emploi dans les 2 ans ;
- Enfin, ils perçoivent des revenus d'activité plus importants que les non-bénéficiaires (36% de plus) et dépendent moins des allocations sociales et de l'aide de leur entourage.

# PRÉSENTATION

## LES GROUPEMENTS DE CRÉATEURS

### Donne à tes rêves les moyens d'exister !

Initiée par la Mission locale de Sénart en 2000, la démarche Groupement de Créateurs fonde son accompagnement sur les envies de création d'activité des jeunes demandeurs d'emploi.

À travers l'acquisition de compétences techniques et sociales, les Groupements de Créateurs visent à développer l'autonomie et l'insertion des jeunes, à partir de leurs envies d'entreprendre. L'objectif du programme ne se limite pas à la création d'une entreprise. Il a également pour but de permettre la remobilisation de ces jeunes vers la reprise d'une formation ou un emploi salarié.

L'idée clé de l'accompagnement est de mettre en mouvement, d'insérer durablement les jeunes en leur permettant d'atteindre une autonomie décisionnelle et financière. On passe ainsi d'une culture de la prise en charge à une culture du projet, où chacun est acteur de son parcours d'insertion.

En 2016, 16 Groupements de Créateurs étaient présents sur l'ensemble du territoire, principalement dans les Missions locales. Le public accompagné est majoritairement constitué de jeunes avec un niveau d'études inférieur au bac, issus de quartiers prioritaires et éloignés du marché de l'emploi.

### Un accompagnement en deux phases

- **Une phase d'émergence** : le porteur de projet est accompagné dans la définition et la validation de son idée dans le cadre d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Il prend conscience de ses points forts, valorise ses compétences et est encouragé à en développer de nouvelles en lien avec son projet. L'objectif est que le porteur de projet vérifie ou construise l'adéquation entre lui, son projet et l'environnement de son projet.
- **Une phase de formation** : une fois que le porteur de projet a concrétisé son projet, une formation d'une durée de 6 mois lui est proposée. Elle lui permet d'acquérir et de maîtriser des compétences techniques clés pour la gestion d'une activité. Accessible aux non-bacheliers, cette formation est reconnue par un Diplôme d'université de créateur d'activité (DUCA) et la certification professionnelle « Entrepreneur TPE ».

Cette formation est dispensée par trois partenaires : le Groupement de Créateurs, une université locale et un spécialiste de la création d'activité (BGE, coopérative, CCI etc.).

### À quelle problématique sociale répondent les Groupements de Créateurs ?

En France, le chômage est un phénomène qui touche particulièrement les jeunes. En moyenne, plus de 20 % des jeunes actifs sont au chômage. Pour ceux issus des quartiers défavorisés, on atteint généralement les 40 %.

Depuis 1982, ces jeunes, *NEET - Not in education training or employment\** - pour la plupart, sont accompagnés par l'une des 450 Missions locales sur le territoire national qui œuvrent pour leur insertion sociale et professionnelle. Si l'accompagnement des projets individuels fait initialement partie des services des Missions locales, elles sont désormais fortement encouragées par les pouvoirs publics à mettre l'accent sur les offres de formation et d'emploi, ce qui laisse peu de place pour promouvoir un accompagnement fondé sur le projet de chaque jeune.

En 2013, une étude UNML-ANGC révélait que les demandeurs d'emploi sont nombreux à avoir envie d'entreprendre : 43 % ont déjà imaginé créer leur entreprise ou association. Pourtant, seulement 18% d'entre eux en ont parlé à leur conseiller de Mission locale. Les raisons : un manque de confiance en soi et une mauvaise perception du rôle des Missions locales (réduites uniquement à l'emploi et à la formation). De plus, les jeunes qui osent parler de leur projet sont généralement trop en amont dans leur réflexion pour pouvoir bénéficier des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise.

C'est dans ce contexte que de nombreuses Missions locales ont tenté de développer une offre alternative tenant compte des demandes, des projets, des envies.

Depuis plus de 15 ans, les Groupements de Créateurs favorisent l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes par l'acquisition d'une « culture de l'entreprendre ». Ils servent ainsi de passerelle pour les publics en difficulté d'insertion, en amont des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

\*NEET : sans emploi, ne suivant ni étude, ni formation.

# DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## CONTEXTE ET ENJEUX

### 16 ans d'expérience auprès des personnes éloignées de l'emploi

En 2016, 16 Groupements de Créateurs sont en activité dans 14 départements de France. L'année précédente, 938 personnes ont été accompagnées en phase d'émergence et 94 personnes ont suivi la formation. Le dispositif est principalement financé par l'État, les collectivités territoriales et le Fonds social européen (FSE).

### Un projet de développement national pour 2018

L'objectif des Groupements de Créateurs pour les deux ans à venir consiste à opérer un changement d'échelle majeur sur le nombre de personnes accompagnées dans leur projet, en visant prioritairement les jeunes *NEET* résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Dans un contexte de rationalisation des financements publics, les différents financeurs des Groupements de Créateurs deviennent plus exigeants d'année en année. Dans le but de démontrer définitivement l'impact du dispositif sur l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes peu qualifiés, l'ANGC et les GC se sont donc engagés à partir de 2010 dans une évaluation d'impact.

## PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation cherche à répondre à la question suivante : quel est l'impact du dispositif Groupement de Créateurs sur l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi manifestant un intérêt pour la création d'activité ?

L'expérimentation a visé uniquement des jeunes de 16 à 25 ans, en veillant à cibler prioritairement les personnes peu ou pas qualifiées (certains GC accompagnent parfois des personnes plus âgées, comme les bénéficiaires du RSA). Elle s'est portée uniquement sur la phase d'émergence qui concerne tous les bénéficiaires du dispositif.

## ORGANISATION

L'évaluation a principalement été financée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM).

Le FEJ a été conçu afin de financer des expérimentations qui constituent une valeur ajoutée par rapport à des politiques publiques existantes. Son objectif est de tester un dispositif dans des conditions permettant de mesurer son efficacité selon un protocole prévu à l'avance : l'évaluation randomisée.

L'ANGC s'est donc rapprochée d'une équipe d'évaluateurs sous la direction de Bruno Crépon, dont l'expérience sur l'évaluation randomisée correspondait parfaitement aux besoins du projet :

- Le Jameel poverty action lab (J-PAL)
- Le Centre de recherche en économie et statistiques (CREST)
- L'École d'économie de Paris
- Sciences Po

Neuf Groupements de Créateurs ont souhaité participer à l'évaluation. Ils ont réuni, avec l'appui de leurs partenaires, 902 jeunes issus majoritairement des quartiers prioritaires. À l'issue du tirage au sort, 469 jeunes ont pu bénéficier du dispositif (groupe test) et 433 n'ont pas pu en bénéficier (groupe témoin).



Cérémonie nationale des Groupements de Créateurs en l'honneur des lauréats du DUCA 2014 - 19 mars 2015, Hôtel de ville de Paris  
© Virginie Terrasse/hanslucas.com

# DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

« Nous n'avons pas eu à nous poser la question du choix de la méthode d'évaluation puisqu'elle était imposée par le FEJ. Bruno Crépon a su nous convaincre de la rigueur et de la pertinence de cette méthode. »

Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC

L'évaluation randomisée permet de poser la question évaluative sous cet angle : dans quelle mesure la trajectoire d'insertion des jeunes ayant bénéficié du programme des Groupements de Créateurs se différencie de la trajectoire des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement classique ?

### Démarche d'évaluation aléatoire ou randomisée

L'Essai contrôlé randomisé (ECR) est une méthode qui s'inspire de l'épidémiologie et de la médecine en s'appuyant sur la notion de « traitement ». Le principe général est de chercher à mesurer l'impact causal d'un médicament (en médecine) ou d'un dispositif social ou économique.

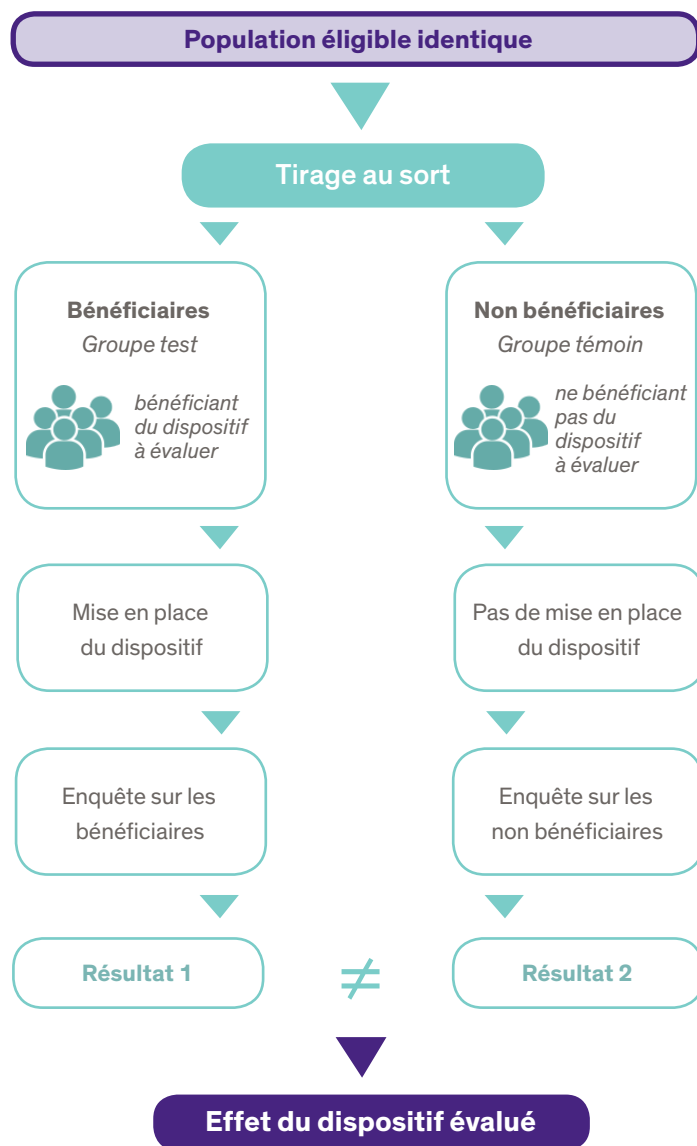
Cette méthode d'expérimentation est appliquée par les économistes pour évaluer des politiques publiques en comparant un groupe bénéficiaire d'un dispositif et un groupe non bénéficiaire. Elle implique de constituer des **groupes témoins** totalement identiques, puis de procéder à un **tirage au sort** lors du processus de sélection vers le dispositif. Ce tirage au sort assure le fait que les groupes soient strictement identifiables l'un à l'autre si leur taille est suffisamment importante. Par conséquent, toute différence statistiquement significative entre les deux groupes pourra être attribuée de manière quasi-certaine à l'impact du dispositif. **La notion de causalité est donc au cœur de cette méthode.**

Mise en place aux États-Unis pour l'évaluation des grands programmes nationaux, elle arrive plus tardivement en France. Elle est principalement portée par deux acteurs : Martin Hirsch, anciennement Haut-commissaire à la jeunesse et fondateur du FEJ et l'économiste Esther Duflo qui a systématisé l'utilisation de cette méthode dans le domaine du développement et fondé le laboratoire J-PAL pour conduire ses expérimentations.

L'évaluation classique des politiques publiques se fait généralement à partir de « données observationnelles ». Des groupes sont reconstitués après la mise en œuvre du dispositif : d'un côté les bénéficiaires et de l'autre les personnes n'en ayant pas bénéficié du fait du hasard de la décision publique.

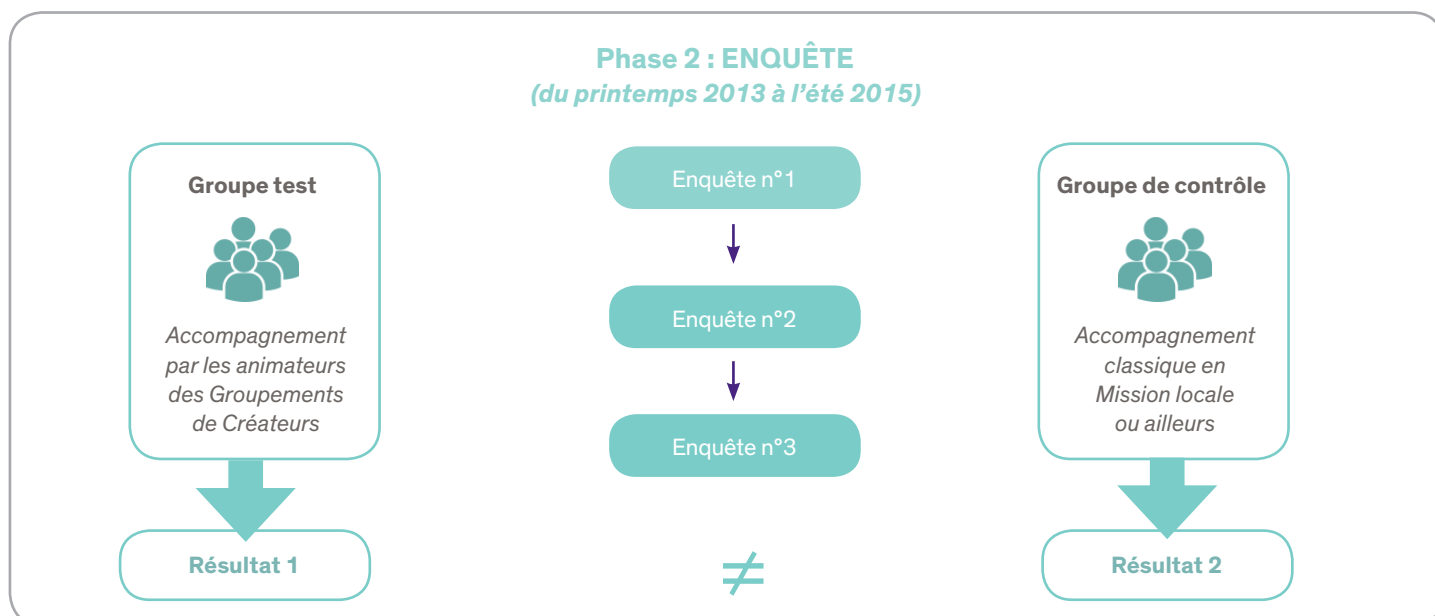
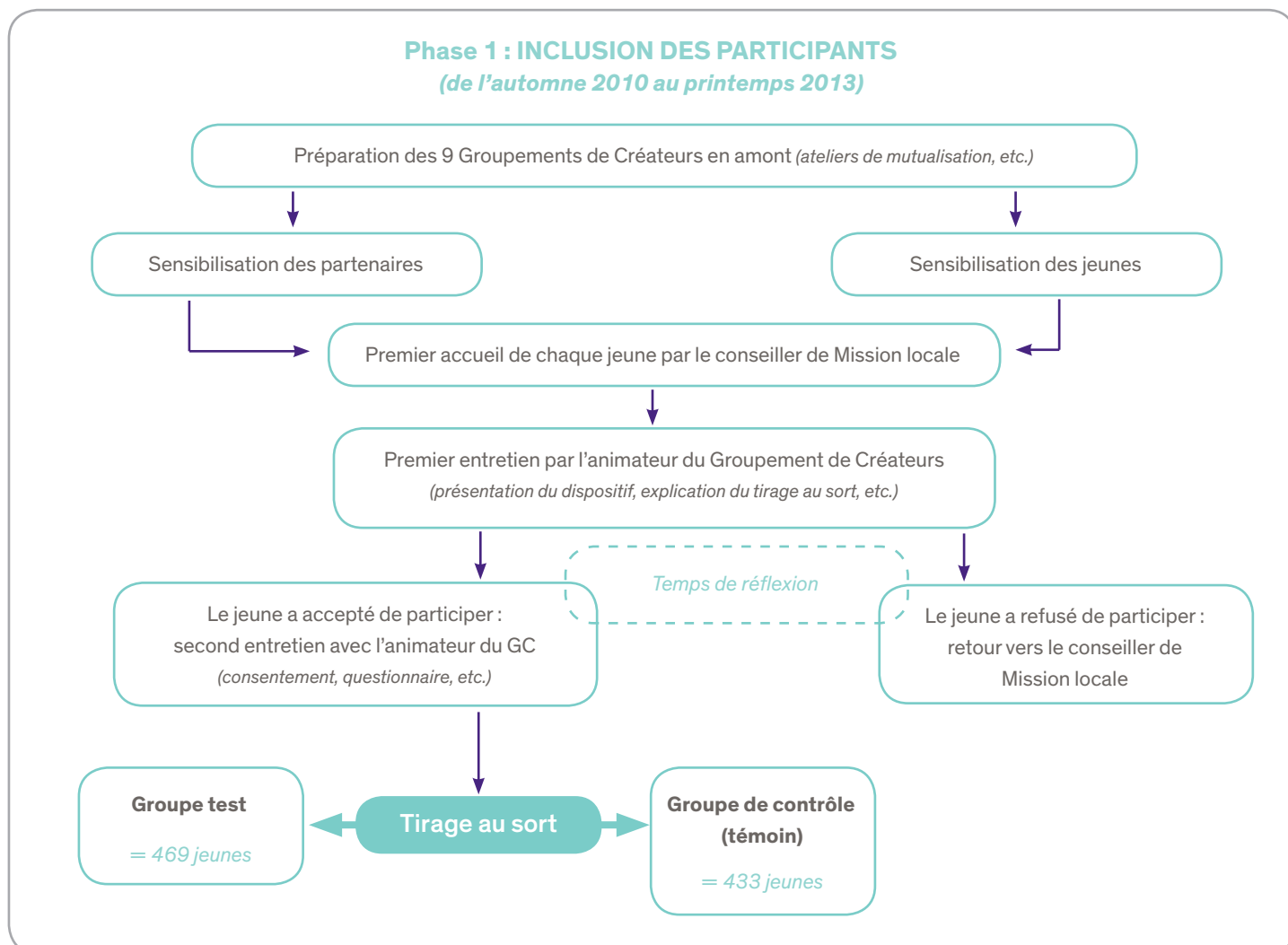
La spécificité de l'évaluation randomisée est qu'à l'inverse, elle est réalisée ex-ante. Elle est pensée au moment même de la définition du programme pour constituer des groupes identiques et procéder à un tirage au sort.

### ► Déroulement d'une évaluation randomisée



# DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## ► La démarche d'évaluation randomisée du Réseau des Groupements de Créateurs



# DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## PRINCIPALES PHASES ET ÉTAPES

### PHASE 1 : INCLUSION DES PARTICIPANTS

Dans le cadre de l'évaluation, le réseau des Groupements de Créateurs et les évaluateurs ont fixé un objectif d'inclusion de 1000 jeunes dans le dispositif, soit le double de personnes suivies habituellement, afin de constituer un échantillon significatif. Cette phase comprend donc toutes les étapes de la préparation des équipes au tirage au sort.

#### ÉTAPE 1 : Préparation des Groupements de Créateurs

Un effort pédagogique important a été réalisé par l'ANGC pour partager l'enjeu de l'évaluation avec les structures portant le dispositif GC sur le territoire. La méthode prescrite par le FEJ suscitait des craintes, notamment sur la question du tirage au sort. Bruno Crépon et les membres de l'équipe d'évaluation, forts de leurs expériences antérieures, ont dû rassurer les équipes sur la pertinence du processus. Plusieurs réunions ont été organisées en amont avec l'ensemble du réseau et finalement 9 des 13 Groupements de Créateurs, en activité au moment du lancement de l'évaluation, se sont portés volontaires.

Une convention partenariale a été signée entre eux et l'ANGC, mentionnant notamment l'objectif de 1000 jeunes inclus, les modalités de suivi, la question du financement etc. En octobre 2010, une première semaine de mutualisation a été organisée avec les animateurs des différents GC afin d'homogénéiser leurs pratiques. Lors de ce temps d'échange, les évaluateurs ont pu associer les animateurs à la conception et à la mise en place d'outils liés au protocole. Sur cette base, un cahier des charges des actions de sensibilisation à mener auprès de leurs partenaires et des jeunes du territoire a été établi. Les animateurs ont également demandé des outils de communication supplémentaires. Une agence externe a appuyé le réseau sur la conception d'un nouveau slogan, de supports papiers et d'une page Facebook.

#### ÉTAPE 2 : Sensibilisation des partenaires et des jeunes sur le territoire

La phase de sensibilisation a été capitale car il a fallu à la fois promouvoir le programme des Groupements de Créateurs auprès des professionnels susceptibles d'y orienter des jeunes, tout en expliquant qu'un jeune sur deux seulement pourrait effectivement être accompagné. La stratégie principale consistait à mener des actions directement sur le terrain, auprès de personnes issues de quartiers prioritaires, partant du postulat que ces derniers ne se rendent pas forcément d'eux-mêmes vers les institutions. Les GC ont donc co-organisé des événements de terrain en s'appuyant sur les Missions locales, les associations de quartiers, ou en faisant appel à des volontaires en service civique pour aller directement à la rencontre des jeunes. D'autres canaux de communication ont également été testés, comme le mailing ou une campagne radio avec des résultats plus mitigés.

Côté partenaires institutionnels, un effort de sensibilisation fut également nécessaire pour répondre aux questions éthiques que soulevait la démarche. En tant qu'acteurs de premier plan, les associations de quartier et les Missions locales ont été mises au centre de la stratégie. Afin de favoriser leur adhésion à la démarche, de nombreux temps d'échanges ont été organisés et les conseillers de Missions locales ont reçu des formations individualisées.

*« Convaincre nos partenaires de l'intérêt de passer par cette méthode d'évaluation par tirage au sort pour démontrer l'efficacité du programme a demandé beaucoup d'énergie car ils étaient légitimement soucieux de n'abandonner personne. Les jeunes ont l'habitude de rencontrer une multitude de barrières dans leur quotidien, ils semblaient moins surpris. »*

Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC

## DÉMARCHE D'ÉVALUATION

### ÉTAPE 3 : Premiers entretiens

Les jeunes intéressés par le dispositif se sont donc principalement tournés vers leurs conseillers de Missions locales, qui les ont ensuite aiguillés vers un accompagnateur du programme Groupement de Créateurs. Lors de ce premier entretien, ils ont pu obtenir des informations détaillées sur le déroulement de l'expérimentation et sur le dispositif des GC en lui-même, tant sur le mode de fonctionnement que sur la philosophie véhiculée. L'accompagnateur mentionnait dès cette étape la possibilité de ne pas être tiré au sort, et donc de ne pas nécessairement pouvoir bénéficier du dispositif.

Suite à ce premier contact, chaque jeune disposait d'un délai de réflexion sur le fait de participer ou non à l'expérimentation. Si la décision était positive, il rencontrait l'accompagnateur une nouvelle fois pour signer un consentement de participation aux enquêtes et l'utilisation des informations fournies. Une première enquête lui était alors soumise sur la plateforme extranet (prévue à cet effet) pour qu'il puisse renseigner sa situation de départ : insertion professionnelle, formation(s), vie familiale etc. Seules les personnes ayant répondu à ce premier questionnaire ont été incluses dans l'échantillon global, soit 902 jeunes.

TABLEAU 3.1 – Principales caractéristiques de la population étudiée

	Moyenne	Écart-type	Observations
Homme	0.47	0.5	902
Age	22.33	2.23	901
<b>Situation Professionnelle</b>			
Sans emploi (inscrit(e) ou non à Pôle Emploi)			
En emploi salarié	0.73	0.44	902
Indépendant(e) déclaré( e )	0.16	0.36	902
Travail non-déclaré	0.01	0.08	902
Etudiant(e), stagiaire ou en alternance	0.02	0.15	902
Autre	0.14	0.35	902
<b>Type de contrat</b>			
CDI	0	0.05	902
CDD d'au moins un an	0.05	0.22	902
CDD de moins d'un an	0.01	0.11	902
<b>Expérience Professionnelle</b>			
de 1 à 2 ans	0.02	0.12	902
moins d'un an	0.22	0.41	902
plus de 2 ans	0.39	0.49	902
<b>Niveau d'études</b>			
Niveau d'études inférieur au bac	0.37	0.48	902
Niveau d'études égal au bac	0.57	0.5	902
Niveau d'études supérieur au bac	0.32	0.47	902
	0.11	0.31	902

« L'accompagnateur agissait toujours en toute transparence, avec pédagogie. Chaque candidat qui refusait l'expérimentation ou qui n'était pas tiré au sort était orienté vers d'autres dispositifs adaptés. »

Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC

Source :  
Rapport d'évaluation  
« Les effets du dispositif  
Groupement de Créateurs :  
résultats d'une expérience  
contrôlée »

### ÉTAPE 4 : Sélection aléatoire

La sélection aléatoire (tirage au sort) a été effectuée directement par les évaluateurs via l'extranet. Ils se sont également chargés d'informer les jeunes du résultat afin qu'il n'y ait pas de confusion entre les rôles respectifs des différents interlocuteurs dans le process d'évaluation et qu'ils comprennent que les accompagnateurs n'avaient aucune responsabilité dans le tirage au sort.

Le tirage au sort était effectué chaque semaine pour un groupe d'individus de nombre pair, chaque jeune avait une chance sur deux d'être affecté dans le groupe test (bénéficiaires) ou dans le groupe témoin (non bénéficiaires). Le tirage hebdomadaire permettait un court délai d'attente pour l'obtention du résultat. 469 jeunes ont ainsi été affectés au groupe test et 433 au groupe témoin.

## DÉMARCHE D'ÉVALUATION

### PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT ET OBSERVATION

Cette deuxième phase consistait à enquêter sur les jeunes qui suivaient le programme, ainsi que sur ceux qui n'ont pas pu en bénéficier, afin de comparer leurs réponses et, ainsi, évaluer l'impact du dispositif.

#### ÉTAPE 5 : Les enquêtes de suivi

Une fois le tirage au sort effectué, les jeunes bénéficiaires ont pu accéder à la phase d'émergence de projet avec l'accompagnement des animateurs des Groupements de Créateurs.

Les autres ont été redirigés vers leurs conseillers de Mission locale. Deux enquêtes de suivi ont été réalisées par les évaluateurs, 11 et 21 mois après le début de l'accompagnement. Les données collectées ont permis de suivre l'évolution des aspects sur lesquels l'accompagnement était susceptible de jouer un rôle déterminant : situation professionnelle, formation(s), revenus, aspects psychologiques, etc. Dans les deux cas, les enquêtes ont été menées par téléphone.

#### ÉTAPE 6 : Enquête psychologique sur l'autonomie décisionnelle

Une nouvelle vague d'enquête a été lancée en 2015, centrée cette fois sur la notion d'autonomie décisionnelle. Elle visait à mesurer certains aspects psychologiques étroitement liés à cette autonomie décisionnelle : l'estime de soi, la confiance, la coopération, la persévérance, etc. Les personnes étaient soumises à une série de questions déclaratives et de jeux comportementaux conçus par des spécialistes en neurosciences et en psychologie expérimentale (membres du Laboratoire de neurosciences cognitives de l'École normale supérieure). Elle a pris fin en juillet 2015.

*« Il est vrai que l'insertion professionnelle ou l'autonomie financière sont plus facilement mesurables, mais les Groupements de Créateurs accordant aussi beaucoup d'importance à l'autonomie décisionnelle, ils nous paraissent important de chercher à mesurer cet aspect. »*

Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC



Cérémonie nationale des Groupements de Créateurs en l'honneur des lauréats du DUCA 2014 - 19 mars 2015, Hôtel de ville de Paris  
© Virginie Terrasse/hanslucas.com



## RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

### DEUX FOIS PLUS D'ENGAGEMENT EN FORMATION

Sur la formation des jeunes, le programme a des conséquences importantes à court terme : 21% des jeunes ont suivi une formation à la suite de leur prise en charge dans le groupe de traitement, contre seulement 10% dans le groupe témoin. Les jeunes accompagnés par les Groupements de Créateurs ont donc été deux fois plus nombreux à s'engager dans une formation. À la suite du programme, les jeunes se sont orientés vers des formations professionnalisantes (22% dans le groupe des participants contre 9% dans le groupe témoin), ainsi que vers des formations d'aide à la création d'entreprise (22% parmi les participants contre 1% dans le groupe témoin).

À moyen terme, lors de la deuxième vague d'enquête, la tendance est confirmée puisque les bénéficiaires ont été 78% plus nombreux à être accompagnés par une structure. Le programme a motivé les jeunes pour se donner les moyens de réussir et améliorer leur insertion sur le marché du travail.

### EFFET PARADOXAL SUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

Onze mois après le début de l'enquête, 22% des jeunes participants au programme confiaient vouloir créer leur activité par la suite. 11% pour le groupe témoin.

Paradoxalement, 2 ans après leur accompagnement par les Groupements de Créateurs, les jeunes bénéficiaires sont moins nombreux que les non bénéficiaires à mener une activité entrepreneuriale (2,9% contre 7,9%).

Ce résultat, qui peut paraître étonnant sachant que les jeunes rejoignent les Groupements de Créateurs parce qu'ils ont envie d'entreprendre, est expliqué de la manière suivante par les évaluateurs : les jeunes prennent conscience de la réalité économique et des étapes préalables nécessaires au montage de leur projet. Les animateurs les aident à auto-évaluer la pertinence de leurs initiatives et de là, certains renoncent simplement, d'autres décident de passer par le salariat afin de développer des compétences et de se former.

*« Ce résultat ne nous surprend pas. Il suffit de 3 clics pour devenir auto-entrepreneur et, dans la majorité des cas, 1 an après rien n'a bougé. Les jeunes des Groupements de Créateurs préfèrent mûrir leur projet et commencer par se former ou acquérir de l'expérience professionnelle en tant que salarié plutôt que de se lancer tête baissée dans un projet. »*

Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC

En revanche, l'évaluation montre que lors de la deuxième année qui suit leur accompagnement par les GC, les jeunes bénéficiaires décrochent plus facilement un emploi : ils sont 23% de plus que les non-bénéficiaires à avoir un emploi salarié.

### UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE RENFORCÉE

Selon les évaluateurs, le résultat le plus important obtenu dans cette évaluation concerne les revenus au moment de la deuxième enquête de suivi. Il témoigne d'une progression significative de l'autonomie financière des jeunes bénéficiaires qui perçoivent des revenus d'activité plus importants que les non bénéficiaires (22% de plus en moyenne) et par conséquent, dépendent moins des allocations sociales (35,7% contre 43,2% pour le groupe de contrôle).

Ils sont également moins nombreux à recevoir une aide financière de leur entourage (10% pour les bénéficiaires et 15% pour les autres). Il semblerait donc que leur autonomie financière soit renforcée à long terme.

En revanche, en ce qui concerne l'autonomie du jeune en terme de lieu de résidence, il semble que le programme n'ait aucun impact. Bénéficiaires ou non, ils vivaient majoritairement dans leur famille avant et après l'évaluation. Selon les évaluateurs, cette situation pourrait s'expliquer entre autre par une hausse insuffisante de leur revenu et des obstacles trop importants sur le marché de la location immobilière.

## APPRENTISSAGES & DIFFICULTÉS

### UN TRAVAIL PÉDAGOGIQUE INDISPENSABLE

Le partenariat avec l'équipe d'évaluation a été structurant pour les équipes des Groupements de Créateurs, et ceci dès la phase de conception du projet. Cela a supposé de formuler, préciser et expliciter le dispositif, sa finalité, ses objectifs et son mode de fonctionnement. Les ateliers de mutualisation organisés à la fin de l'année de 2010 ont véritablement permis de rassembler les équipes, de partager les pratiques et de réfléchir collectivement.

*« Les chercheurs nous ont beaucoup rassurés, ils ne portaient pas un regard idyllique sur la méthode. Ils avaient déjà réalisé des expérimentations antérieures et pouvaient donc répondre à nos inquiétudes. Ce fut un travail collaboratif indispensable. »*

Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC

### LES CRAINTES SUR LA MÉTHODE

L'évaluation randomisée a suscité des craintes dès le début de l'expérimentation, pour les GC comme pour toutes les parties prenantes. Cette méthode qui avait été présentée comme la plus précise et pertinente pour évaluer le programme, soulevait quelques questions éthiques notamment au sujet du tirage au sort, qui, par nature, laisse la moitié des « potentiels bénéficiaires » en dehors du dispositif. Elle suscitait parfois de la méfiance de la part des partenaires institutionnels, en témoigne l'exemple d'un financeur local qui a refusé l'expérience pour des raisons déontologiques.

Autre difficulté rencontrée, la constitution d'un échantillon suffisamment important pour pouvoir démontrer le lien de causalité dans les résultats. Un effort considérable a donc été demandé aux différents partenaires pour recruter près de 1000 jeunes, soit une double charge de travail. La phase d'inclusion dont l'issue était initialement prévue au printemps 2011 fut prolongée à deux reprises et aura duré presque 3 ans.

L'évaluation randomisée suppose d'être en capacité de quantifier, de mesurer des effets très tangibles et parfois plus confus. Dans le cadre de cette enquête, l'intention était non seulement d'évaluer le taux d'insertion des jeunes accompagnés, mais également l'autonomie des personnes. De ce côté les résultats de la troisième enquête sont plus difficiles à interpréter mais l'évaluation a permis de préciser les contours de la notion d'autonomie en expérimentant de nouvelles modalités de mesure et en exploitant des travaux récents dans le domaine des neurosciences.

### UNE REMISE EN QUESTION POSITIVE

Au-delà du résultat, le processus d'évaluation a été très structurant pour l'ensemble des acteurs. Dix ans après la naissance du premier GC, cette démarche a rendu possible la rencontre entre le monde de la recherche et les animateurs du programme, ouvrant une réflexion sur la mise en œuvre et la finalité du dispositif Groupement de Créateurs.

En s'inscrivant délibérément dans cette démarche d'évaluation, l'ANGC avait comme ambition de valider scientifiquement les effets du dispositif GC. Il semble que les résultats soient à la hauteur des attentes, pour les acteurs du réseau comme pour les parties prenantes. L'évaluation aura permis de conforter les objectifs et les valeurs des Groupements de Créateurs.

#### SOURCES

Cette étude de cas s'appuie sur le rapport « Les effets du dispositif Groupement de Créateurs : Résultats d'une expérience contrôlée », Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre d'un appel à projets lancé en janvier 2008 par le ministère chargé de la Jeunesse, 2016, rédigé par les chercheurs du CREST, J-PAL, EEP et Sciences Po.

**Directrice de la publication :** Cécile Leclair

**Rédaction :** Pierre Dahlab

**Secrétariat de rédaction :** Laura Malbert

**Maquettage :** Laura Malbert

**Crédit photo :** Virginie Terrasse/hanslucas.com

© Avise décembre 2016 Tous droits réservés

**Avise** 18 avenue Parmentier 75011 Paris

Tél. 01 53 25 02 25 - contact@avise.org - www.avise.org



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020